

une remarquable collaboratrice. Aussi était-ce « Matant Lotty » qui se rendait régulièrement en diligence à Paris pour y faire les achats.

La bonne femme, pleine de qualités, avait pourtant un défaut : elle ne pouvait pas prononcer l'r. Vous jugez donc de l'effet lorsqu'un jour que l'on dégustait un excellent vin dont tout le monde faisait l'éloge, elle prétendit non sans fierté « qu'il était de son propre cru ».

Dans le fascicule VII (p. 105/106) de la présente collection nous avons parlé des trois pétitions qui circulèrent en 1867 dans le Grand-Duché. Sur la requête au roi la plus « luxembourgeoise », et qui portait entre autres la signature de l'ancien gouverneur de la FONTAINE, nous avons repéré le nom de Théodore Hastert, de ses fils Pierre et Franz et de deux de ses beaux-fils ASCHMAN et SALENTINY.

Théodore Hastert décéda le 3. 3. 1874.

Il eut 9 enfants dont 3 moururent en bas âge. (1) Les survivants furent

ELISE (1827-1903), épouse du Dr Aschman (v. Annexes) ;

PIERRE (1836-1910) ;

FRANZ (1838-1881) ;

MARIE (1839-1910), épouse de l'avocat Michel JONAS (v. Annexes) ;

ANNA (1840-1881), épouse du notaire E. NAMUR ;

LOUISE (1843-1905), épouse de l'ingénieur E. SALENTINY.